

## Affaires urbaines

Messieurs

Masniuk  
Mazankowski  
McCain  
McCleave  
McGrath  
McKenzie  
McKinley  
McKinnon  
Mitges  
Morgan  
Munro  
(Esquimalt-  
Saanich)  
Murta

Neil  
(Moose Jaw)  
Nielsen  
O'Connor  
O'Sullivan  
Paproski  
Patterson  
Reilly  
Ritchie  
Roche  
Rodriguez  
Rynard  
Schellenberger  
Schumacher

Scott  
Stackhouse  
Stanfield  
Stevens  
Stewart  
(Marquette)  
Thomas  
(Moncton)  
Towers  
Wagner  
Whittaker  
Wise  
Woolliams  
Yewchuk—96.

## CONTRE

Messieurs

Allard  
Allmand  
Andras  
Barnett  
Basford  
Beaudoin  
Béchar  
Bégin (M<sup>lle</sup>)  
Benjamin  
Blackburn  
Blaker  
Blouin  
Boisvert  
Boulangier  
Breau  
Brewin  
Broadbent  
Buchanan  
Caccia  
Cafik  
Campbell  
Caouette  
(Charlevoix)  
Caron  
Chrétien  
Clermont  
Comtois  
Corbin  
Corriveau  
Côté  
Cullen  
Cyr  
Danson  
Davis  
De Bané  
Demers  
Dionne  
Douglas  
Drury  
Dubé  
Dupont  
Dupras  
Duquet  
Ethier  
Faulkner  
Firth  
Fleming  
Foster  
Fox  
Gauthier  
(Ottawa-Vanier)  
Gendron  
Gilbert  
Gillespie  
Goyer  
Gray

Grier  
Guay  
(Saint-Boniface)  
Guay (Lévis)  
Guilbault  
Haidasz  
Harding  
Harney  
Herbert  
Hopkins  
Howard  
Isabelle  
Jamieson  
Jerome  
Knight  
Knowles  
(Winnipeg  
Nord-Centre)  
Lachance  
Laflamme  
Lajoie  
Lalonde  
Lambert  
(Bellechasse)  
Lang  
Langlois  
Laniel  
Leblanc  
(Laurier)  
LeBlanc  
(Westmorland-  
Kent)  
Lefebvre  
Leggatt  
Lessard  
L'Heureux  
Loiselle  
MacDonald  
(Cardigan)  
Macdonald  
(Rosedale)  
MacEachen  
MacGuigan  
MacInnis (M<sup>me</sup>)  
Marceau  
Marchand  
(Kamloops-  
Cariboo)  
Matte  
McRae  
Morin (M<sup>me</sup>)  
Munro  
(Hamilton-Est)  
Neale  
(Vancouver-  
Est)

Nelson  
Nesdoly  
Nystrom  
Olaussen  
Olivier  
Orlikow  
Ouellet  
Pelletier  
(Hochelaga)  
Pelletier  
(Sherbrooke)  
Penner  
Peters  
Portelance  
Poulin  
Prud'homme  
Railton  
Reid  
Richardson  
Rompkey  
Rondeau  
Rooney  
Rose  
Rowland  
Roy  
(Timmins)  
Roy  
(Laval)  
Saltsman  
Sauvé (M<sup>me</sup>)  
Sharp  
Smith  
(Saint-Jean)  
Stanbury  
Stewart  
(Okanagan-Kootenay)  
Stewart  
(Cochrane)  
Stollery  
Symes  
Tétrault  
Thomas  
(Maisonneuve-  
Rosemont)  
Trudeau  
Trudel  
Turner  
(London-Est)  
Turner  
(Ottawa-  
Carleton)  
Walker  
Watson  
Whelan  
Whicher  
Yanakis—140.

[Français]

## MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 7 mars 1974, soit agréé.

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la motion visant à adopter le Budget supplémentaire (B). Au départ, je dois dire que l'on pourrait gravement s'interroger sur plusieurs des postes qui y figurent, mais il n'entre pas dans mes intentions ce soir d'empêcher sur le temps de la Chambre pour des questions de procédure. Une des irrégularités est tellement flagrante qu'elle ne peut être passée sous silence et je suis d'avis que la motion visant à recevoir ce crédit ne peut être mise aux voix ce soir.

Il s'agit du crédit 25b du Budget supplémentaire (B), crédit relatif à la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, sous la rubrique ministère de la Consommation et des Corporations. Ce poste concerne près d'un million de deniers publics qui seront alloués, si la motion est adoptée. La seule description de l'objet de ce crédit figure à la page 7 du Budget supplémentaire. Sous la rubrique «Budgétaire», nous lisons: Commission de surveillance des prix des produits alimentaires, et une autre en-tête qui se lit «Activité visée». Viennent ensuite les différents postes de dépenses et les montants qui leur seront impartis.

J'aimerais cependant attirer l'attention de Votre Honneur sur le fait que l'on ne donne pas de plus amples détails sur l'objet de ce crédit. Malgré l'en-tête «Activité visée», on ne trouve aucun crédit 25 dans le Budget principal des dépenses de 1973-1974 auquel on peut se référer pour plus de précision. On ne mentionne aucune autre source permettant d'identifier l'objet de ce crédit. Il n'y a pas de statut ou de crédit dans une précédente loi portant affectation de crédits. De fait—et qu'on me corrige si je me trompe—comme on ne fait nulle part mention d'une précédente loi portant affectation de crédits, on peut en déduire que c'est la première fois que ce crédit a été soumis à la Chambre.

Le crédit figure seul. Il est mentionné sous la rubrique «Ministère de la Consommation et des Corporations». Toutefois, une analyse minutieuse de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, au chapitre 27 des Statuts révisés de 1970, révèle que la loi ne semble pas autoriser le ministre à créer un office, si ce n'est une commission ministérielle. L'article 3 de la loi confie au ministre la gestion de la direction du ministère.

Selon moi, il y a lieu de poser la question suivante: L'article englobe-t-il la gestion et la direction de la commission en question? Je prétends que non. Nous n'avons certes pas vu que la gestion et la direction de la commission sont confiées soit au ministre chargé du ministère, soit au gouvernement. Les articles 5 et 6 de la loi définissent les pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre. Il n'y est prévu aucun pouvoir permettant la création d'une commission, certes pas d'une commission pouvant agir indépendamment du pouvoir du ministre de gérer et de diriger. Si le crédit en cause a pour but d'élargir les pouvoirs du ministre afin qu'ils englobent la création d'une commission, qu'il s'agisse d'une commission gérée et dirigée par le ministre ou d'une commission indépendante—bien que le crédit ne précise pas le caractère indépendant de la commission—le crédit constitue donc une loi portant affectation de crédits, une loi qui, sauf en cas

● (2220)

[L'Orateur suppléant (M. Laniel).]